Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2019/09

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FÉVRIER 2019

DÉLIBÉRATION N°CA2019/09 PORTANT APPROBATION DE L'ADDITIF N°4 AUX TARIFS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 22 février 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université du 17 juin 2011 portant adoption de la nouvelle politique d'amortissement de l'université,

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ APPROUVE à l'unanimité l'additif n°4 aux tarifs de l'université, tel que figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 22 février 2019.

Nombre de membres présents	**21**
Nombre de membres représentés	**09**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**30**
Nombre de votes pour	**30**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le :08/03/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 26/02/2019